

Délibération n°46

relative à l'approbation du compte-rendu de l'AG du 23/06/2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 25 novembre 2025 :

VU l'article 10 du Règlement intérieur de la CMA BFC

DÉCIDENT d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 juin 2025,
à l'unanimité



Dijon, le 25/11/2025

**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
BFC**